



AMÉLIORATION DE L'INFORMATION SUR LA DETTE FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

CNIS; Commission système financier et financement de
l'économie ; 4 avril 2012



I- Modification des annexes sur l'état de la dette figurant dans les documents budgétaires et comptables.

II-Réalisation par le Gouvernement d'un rapport recensant les emprunts structurés conclus par les collectivités territoriales.



A compter de l'exercice budgétaire 2011

- Création d'une nouvelle annexe présentant la répartition de l'encours de dette en fonction des risques liés aux structures et aux indices sous-jacents (arrêté du 16 décembre 2010).
- Utilisation de la double cotation élaborée par la charte de bonne conduite signée en 2009.
- Permet d'évaluer la concentration de produits structurés dans l'encours de dette des collectivités et le niveau de risque.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

DGCL

Direction Générale des Collectivités Locales



Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2 produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	45 % de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	45000	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 produit	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	30 % de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	30000	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	Nombre de produits	1 produit
	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	% de l'encours	25 % de l'encours
	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	25000



A compter de l'exercice budgétaire 2012

- Avis du CNoCP du 8 juillet 2011 : définition d'un socle minimal d'informations comptables sur les dettes financières à mentionner en annexe des comptes.
- Rénovation de l'ensemble des annexes sur l'état de la dette pour:
 - Améliorer l'information sur l'endettement des collectivités.
 - Fiabiliser l'information sur le niveau de risque pris par les collectivités locales.

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

L

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/N) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
...														
TOTAL A														
Barrière simple B														
...														
Total B														
Option d'échange C														
...														
Total C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
...														
Total D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
...														
Total E														
Autres type de structures F														
...														
Total F														
TOTAL GENERAL														

A 2.6 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Notionnel de référence			Instrument de couverture									Primes éventuelles	
	Montant initial	capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme <u>co-</u> contractant	Type d'instrument de couverture (1)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte pour N	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument (2)	Date de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)														
...														
Taux variable (total)														
...														
Taux complexe (total)														
...														
Total														

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence taux avant couverture (1)	Effet de l'instrument de couverture					
		Référence du taux après couverture		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (2)	
		Taux payé	Taux reçu	Charges c/668	Produits c/768	avant opération de couverture	après opération de couverture
Taux fixe (total)							
...							
Taux variable (total)							
...							
Taux complexe (total)							
...							
Total							



Quelle utilisation des nouvelles informations sur l'endettement des collectivités locales ?

- Pas d'exploitation statistique possible dans l'immédiat.

1^{er} janvier 2012 : Déploiement de l'application ACTES BUDGETAIRES (dématérialisation des documents budgétaires des collectivités territoriales).

- Réalisation d'un rapport recensant la répartition et la concentration d'emprunt à risque détenus par les collectivités locales.



Article 5 de la loi de finance rectificative pour 2011

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er juin 2012, un rapport recensant les emprunts structurés conclus entre les établissements de crédit et les collectivités territoriales et organismes publics qui comportent soit un risque de change, soit des effets de structure cumulatifs ou dont les taux évoluent en fonction d'indices à fort risque. Il précise également le volume des produits répondant aux indices sous-jacents 3, 4 et 5 de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales conclue le 7 décembre 2009.

Le rapport établit le bilan de la médiation organisée par l'Etat entre les établissements de crédit et les collectivités territoriales.